

ARBEITGEBER
BANKEN 

asut

digitalswitzerland 



interpharmaph  SwissBanking



suisse.ing

SWICO



swiss
startup
association 

scienceINDUSTRIES
SWITZERLAND



Berne, 2. Juin 2023

Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse ([22.067](#))

Nous recommandons l'entrée en matière sur l'objet 22.067, afin que l'objet retourne à la Commission des institutions politiques.

Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil des Etats,

Le 5 juin 2023, vous traiterez la loi sur les étrangers et l'intégration. Nous vous recommandons d'entrer en matière sur l'objet 22.067, afin que l'objet retourne à la Commission des institutions politiques. Cette recommandation se fonde sur les considérations suivantes:

Dans son message relatif à l'objet 22.067, le Conseil fédéral évoque des solutions conformes à la Constitution, qui nécessiteraient une modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA):

- **Augmentation des contingents:** Les contingents pour les pays tiers sont aujourd'hui fixés chaque année. Des contingents supplémentaires peuvent être réservés aux personnes qui ont obtenu avec succès un diplôme d'une haute école suisse au cours de l'année concernée et qui ont trouvé un emploi dans un secteur présentant un intérêt scientifique ou économique élevé.
- **Permis de séjour pour les diplômés:** La Suisse connaît une exception à la priorité accordée à la main-d'œuvre nationale. Les étrangers sont admis provisoirement, si leur emploi présente un intérêt scientifique ou économique élevé, pour une durée de six mois

après l'achèvement de leur formation ou de leur perfectionnement, afin de trouver une activité lucrative correspondante (art. 21, al. 3, LIE). Cette réglementation ne permet pas de planification. D'autres pays connaissent un permis de séjour pour l'année d'orientation (Hollande) ou le stage d'orientation (USA), pour lequel les diplômés doivent postuler avant l'obtention de leur diplôme. Une telle solution permet aux entreprises et aux autorités une certaine planification.

- **Combinaison des deux:** Afin de maintenir le contrôle de l'immigration au sens de l'article 121a de la Constitution, une combinaison des deux solutions pourrait être envisagée. Le nombre de permis de séjour pourrait être lié aux besoins des secteurs où la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est avérée.

Ce n'est que partie remise: Les objectifs fondamentaux de l'objet 22.067 restent pertinents en cas de non-entrée en matière:

- **Lutter contre la pénurie avérée de main-d'œuvre qualifiée:** Une disponibilité suffisante de main-d'œuvre qualifiée renforce la capacité d'innovation de la Suisse et son potentiel en tant que site international de recherche et de développement est encore développé.
- **Utiliser efficacement l'argent des contribuables:** Les personnes originaires de pays tiers qui obtiennent un diplôme universitaire suisse coûtent de l'argent aux contribuables. De l'argent qui n'est aujourd'hui pas réinvesti de manière productive dans l'économie.
- **Simplification de la bureaucratie (processus de recrutement):** Pour les entreprises (en particulier les PME et les start-ups), l'objectif devrait être de réduire la charge et la bureaucratie liées au recrutement de personnes originaires de pays tiers et titulaires d'un diplôme universitaire suisse.

Ne pas entrer en matière, notamment parce que la motion 17.3067 a été clairement adoptée par le Parlement et l'objet 22.067 par le Conseil national, ne rend pas justice à la cause - car le problème reste le même : plusieurs centaines de diplômés par an, financés en Suisse par des fonds publics, n'ont pas accès au marché du travail. La Suisse se prive ainsi d'un potentiel de main-d'œuvre dont elle a un besoin urgent. Nous estimons que le meilleur moyen de servir la cause est de décider d'entrer en matière, afin que l'objet retourne à la Commission des institutions politiques pour des clarifications plus précises avec l'administration et que des solutions conformes à la Constitution puissent être discutées.

Nous vous remercions de votre attention. Nous restons à votre disposition pour toute question ou remarque.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,



Balz Stückelberger
Directeur général
Arbeitgeber Banken



Christian Grasser
Directeur général
asut



Stefan Metzger
Managing Director
digitalswitzerland



Monika Rühl
Présidente de la direction
economiesuisse



René Buholzer
Directeur général
Interpharma



August Benz
CEO a.i., Responsable Private
Banking & Asset Management
Association suisse des banquiers



Roland A. Müller
Directeur général
Union Patronale Suisse



Dr. Mario Marti
Directeur général
suisse.ing



Ivette Djonova
Head Legal & Public Affairs
Swico



Dr. Michael Altorfer
CEO
Swiss Biotech Association



Raphael Tobler
Président Swiss Startup
Association



Stephan Mumenthaler
Directeur général
scienceindustries



Dr. Stefan Brupbacher
Directeur général
Swissmem

Contacte

Guillaume Gabus
Public Affairs & Executive Board digitalswitzerland
guillaume@digitalswitzerland.com | +41765897199